ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 39

présenté par M. Warsmann

ARTICLE 31

Substituer aux alinéas 7 à 9 l'alinéa suivant :

« b) Après le mot : « ligne », la fin de la première phrase du deuxième alinéa est ainsi rédigée : « exerce ses fonctions à temps plein. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination sur le statut de l'ARJEL afin de prendre en compte les modifications intervenues en cours de discussion de la proposition de loi (incompatibilité entre la fonction de président et l'exercice d'un emploi public).